

INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE MODERNE

22, RUE DES BERGERS - MARSEILLE (B.-DU.-R.)

Fondation. — L'Institut, association déclarée avec parution au *Journal Officiel*, a continué, en l'élargissant, l'action de la filiale de la C.E.L.

Dès le mois de janvier, la C.E.L. avait obtenu, grâce à la sympathie d'une Inspectrice de l'Enseignement Primaire et de l'Inspecteur d'Académie, une salle de classe inoccupée pour y fixer son siège et y installer une exposition permanente.

Le 21 mars, une réunion élargie à tous les collègues s'intéressant à l'éducation nouvelle a consacré la naissance de notre Institut.

Peu après, nous obtenions de la Mairie de Marseille quelques tables et bancs pour meubler notre local. Nous étions « chez nous », nous allions pouvoir nous mettre à l'œuvre.

Buts. — Les voici, tels qu'ils sont définis dans les statuts :

ART. II. — 1° Centraliser toutes les tentatives pédagogiques nouvelles pour en répandre les procédés et les résultats.

2° Favoriser le développement des méthodes nouvelles dans le travail scolaire.

3° Montrer l'emploi du matériel moderne d'enseignement.

4° Étudier l'aménagement des locaux et du mobilier scolaires en fonction des fondements modernes de la pédagogie.

5° Etablir une bibliographie tenue constamment à jour de tous ouvrages concernant la pédagogie nouvelle.

ART. III. — Pour atteindre ces buts, l'Association disposera à son siège d'une salle appelée « Centre de documentation pédagogique » ouverte à tous les membres de l'Enseignement public, adhérents ou non à l'Association.

ART. IV. — L'Association pourra participer à des manifestations pédagogiques organisées par d'autres groupements : expositions, démonstrations, conférences, etc...

Composition. — ART. V. — L'Institut se compose des membres de l'Enseignement public de tous ordres qui adhèrent ou adhèreront aux présents statuts. L'admission des adhérents non membres de l'Enseignement public sera prononcée par le Comité directeur.

ART. VI. — L'Institut est conseillé par un Comité de patronage formé de personnes favorables à la modernisation de l'École. Ces personnes sont sollicitées par le Comité directeur.

Ressources. — ART. VII et VIII. — Les ressources de l'Institut comprennent : 1° les cotisations et souscriptions de ses membres ; 2° les subventions de l'Etat, des départements et des communes ; 3° les produits des manifestations ; 4° les dons des personnes civiles ou morales.

Les cotisations sont fixées en assemblée générale. Elles sont de 50 fr. par an.

Après ces citations destinées à faire connaître l'essentiel des bases de notre organisation, ajoutons, aux paragraphes concernant la composition, que notre Comité de patronage compte déjà, quelques personnalités : M. l'Inspecteur d'Académie, une Inspectrice de l'Enseignement primaire, M. le Directeur de l'École Normale d'Aix, M. le Sous-Préfet d'Arles et que notre action s'en trouve ainsi facilitée.

Des camarades s'insurgeront contre le versement d'une cotisation. Voici cependant les avantages que nous y avons vus :

1° Pour avoir droit à des subventions, toute association doit présenter un budget comprenant en recettes les cotisations de ses membres. Or, nous estimons qu'étant dans la bonne voie de la rénovation de l'école, nous jouerons sur le plan départemental le rôle d'un laboratoire pédagogique et qu'à ce titre nous sommes en droit d'attendre une aide officielle.

2° Dans un département, tous les camarades que notre action intéresse ne peuvent pas y participer effectivement. Faut-il pour cela se désintéresser d'eux ? Nous pensons qu'il faut entretenir chez tous ce désir de recherche qui caractérise notre mouvement, ne serait-ce que par un contact écrit. L'apport financier est donc destiné à couvrir les frais si importants de la correspondance.

Administration. — ART. IX. — L'Institut est administré par un Comité directeur de neuf membres élus pour un an en assemblée générale. Le Comité directeur désigne dans son sein un bureau de trois membres.

Notre action. — Le jeudi après-midi, des séances de travail et de démonstration sont organisées. Deux séances ont été consacrées à la confection des têtes de marionnettes, une à la fabrication des pipeaux, une autre à la gravure du linoléum et la dernière sera réservée à la fabrication des masques. Nous avons même édité une fiche donnant les étapes de la confection d'une tête de marionnette.

Du 30 mai au 2 juin, participation à une exposition de travaux d'élèves organisée par l'Office départemental de la Coopération à l'École. Au cours de ces journées, outre l'exposition de nos journaux, lino, pages d'albums, des équipes de petits imprimeurs ont composé devant les visiteurs, ou confectionné des têtes de Guignol.

Le 6 juin, Journée pédagogique. Le matin, conférence de Freinet. Le soir, travaux pratiques suivis par un nombre de participants trop grand pour notre salle, ce qui nous a gêné quelque peu. Tout le personnel du département avait été touché et nous devons ici rendre hommage au Syndicat qui nous a généreusement fourni un jeu de bandes, et à M. l'Inspecteur d'Académie qui a autorisé la circulation des convocations sous son cachet officiel, bel exemple de collaboration que nous espérons voir se renouveler.

Du 4 au 11 juillet, nouvelle participation à l'exposition de travaux d'élèves à l'occasion de la quinzaine de l'École Laïque.

Nos projets. — 1^o Notre Institut a l'ambition de devenir un véritable foyer pédagogique où chacun pourra s'adresser pour toute question intéressant l'école : documentation, matériel, mobilier, livres, etc...

2^o Il sera conçu comme un musée pédagogique où, à côté de l'exposition des travaux, figurera le matériel que maîtres et élèves pourront utiliser.

3^o Nous prospecterons le département aux différents points de vue : historique, géographique, économique pour réunir une documentation inégalée jusqu'ici et qui prendra place dans le F.S.C. ou la B.T.

4^o Pour assurer la liaison entre tous les adhérents, nous allons éditer un Bulletin intérieur tiré au limographe, bulletin qui sera à la fois un outil de travail et un instrument de propagande.

L'année prochaine nous trouvera à pied d'œuvre et le nombre accru de nos adhérents et des imprimeurs nous est une garantie de réussite.

E. COSTA, président de l'I.D.E.M.